

ABBEVILLE

Réponse de la liste « Abbeville demain, Abbeville debout! »

Menée par Angelo Tonolli

Grille d'analyse à destination des candidats aux élections municipales et intercommunales des 15 et 22 mars 2020



Questionnaire « transport, mobilité, logistique » à destination des candidats aux élections municipales et intercommunales

Communes membres d'une intercommunalité dotée de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité

Le questionnaire qui suit s'adresse aux listes candidates aux élections municipales et intercommunales des 15 et 22 mars 2020 dans des communes intégrées au périmètre d'une autorité organisatrice de la mobilité intercommunale.

Les collectivités du bloc communal portent de très nombreuses compétences en matière de transport, mobilité et logistique

Les questions de transport, mobilité et logistique, constituent une part substantielle des politiques publiques territorialisées. Depuis la loi LOTI de 1982 et le développement des intercommunalités, elles n'ont cessé d'être précisées et renforcées. Au lendemain de l'adoption de la Loi d'orientation des mobilités adoptée le 24 décembre 2019, et dont les textes applicatifs sont encore en cours de préparation et de discussion, l'objectif de ce questionnaire est d'identifier l'ensemble des responsabilités des collectivités du bloc communal qui appellent une décision politique, et peuvent faire l'objet d'un débat d'orientation. C'est la raison pour laquelle le nombre des questions apparait aussi important.

Huit grands enjeux pour le mandat 2020-2026

Pour faciliter leur compréhension et leur intégration dans un projet global de mobilité, chaque question est introduite par un court paragraphe en italique qui précise les enjeux et notions auxquels elle fait référence, ainsi que le cadre des compétences dans lesquelles elle s'inscrit.

- Le questionnaire commence par une question générale destinée à replacer les questions de transport, mobilité et logistique, dans une vision globale de l'aménagement du territoire, des modes de vie et des besoins d'accessibilité.
- Les deux parties qui suivent traitent des deux compétences principales qui sont à la disposition des collectivités du bloc communal pour l'organisation des mobilités sur leur territoire: les transports en commun et les politiques des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) d'une part, et d'autre part la gestion du réseau viaire, portée par les communes et/ou les intercommunalités selon les territoires.
- La partie quatre aborde également la voirie et les infrastructures de transport mais dans le cadre plus large de leur interface avec le cadre de vie des habitants du territoire.

Élections municipales et intercommunales des 15 et 22 mars 2020 Questionnaire du Conseil scientifique de TDIE pour les candidats dans les communes dont l'EPCI a la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM)

- La partie cinq se concentre spécifiquement sur les politiques de stationnement, liées au pouvoir de police exercé par le maire ou le président de l'intercommunalité. Sont ensuite abordés en sixième partie les pôles d'échanges et les questions relatives à l'organisation de l'intermodalité, à l'intérieur du territoire comme pour les connexions avec les autres territoires.
- La partie sept traite des différentes infrastructures linéaires de transport.
- Les outils réglementaires d'une politique intégrant les enjeux logistiques, sur lesquelles les communes et les intercommunalités peuvent avoir un rôle d'encadrement et de coordination, sont traitées dans la huitième et dernière partie.

Un dossier documentaire est joint au questionnaire pour donner un aperçu des outils à disposition du bloc communal pour élaborer et mettre en œuvre des politiques locales de mobilité qui concrétisent une vision politique. Le dossier comporte une note sur la répartition des compétences de planification et d'organisation des mobilités et de gestion et de police de voirie, ainsi qu'une synthèse des principaux éléments de la nouvelle loi d'orientation des mobilités. Un glossaire rassemble les définitions des notions et outils les plus importants traités par la loi et les textes réglementaires.

Le conseil scientifique de TDIE vous invite à répondre librement à ce questionnaire, en choisissant les questions qui vous paraissent nécessiter une réponse compte tenu des enjeux et des défis de votre territoire auxquels vous souhaitez que votre projet apporte des réponses et des solutions. L'ensemble du questionnaire est résumé en deux pages ci-après (« questionnaire synthétique »).

NB : Certaines questions ne concernent que des territoires particuliers, que ce soit du fait de leurs caractéristiques géographiques ou en raison de leurs compétences.

Vous pouvez renvoyer votre questionnaire par mail à : secretariat@tdie.eu

Toute réponse reçue par TDIE sera publiée sur le site Internet de TDIE : www.tdie.eu

Questionnaire synthétique

- 1. Aménagement du territoire, mobilités et modes de vie (questions 1.1 à 1.3 du questionnaire) Les politiques de mobilités s'inscrivent dans un contexte plus large d'aménagement du territoire et d'évolution des modes de vie.
 - Quelle place donnez-vous à la mobilité dans le projet que vous portez et pour quels objectifs ?

La liste Abbeville demain, Abbeville debout aborde la mobilité principalement sous l'**angle écologique** : les transports des particuliers participant de manière importante à l'émission de GES, notre politique visera avant tout à réduire les émissions de ces gaz ainsi que la pollution de l'air qui résultent d'une mobilité encore trop centrée sur le véhicule automobile. Le **développement des transports en commun et du vélo** sera donc l'axe fort de notre mandat.

En tant qu'urbaniste, notre candidat tête de liste, Angelo Tonolli a aussi à cœur la prise en compte des **effets induits par l'offre de logements sur les transports et vice-versa**.

- Comment évaluez-vous les différents besoins de mobilité sur votre territoire ?

En tant que ville de taille moyenne (23 000 habitants) et centre-bourg d'une zone rurale, Abbeville repose presque exclusivement sur la voiture pour les déplacements des non-scolaires. **Un manque cruel se fait aujourd'hui sentir pour les actifs** (la voiture représentant 72% des déplacements domicile-travail¹) qui n'ont souvent pas de solutions de transports en commun jusqu'à leur lieu de travail (zones d'activité intramuros et des bassins voisins mal reliées aux zones résidentielles et aux hubs, horaires inadaptés, temps d'attente trop longs, ...). Les **déplacements domicile-travail** représentent donc un axe de développement du transport en commun.

« Porte d'entrée » ou « capitale » de la baie de Somme, il est cependant difficile de relier Abbeville à cette dernière en transport en commun. Aucun service de location (voitures, vélos) n'est disponible en gare d'Abbeville et les lignes de bus reliant la ville à la Côte Picarde sont peu opérantes. Un travail particulier est donc à envisager dans ce domaine, notamment d'un point de vue touristique (baie de Somme : 1^{er} site touristique du département).

Enfin, la part modale du vélo est très faible (3%²) et la ville a obtenu une note de 2/10 sur le baromètre des villes cyclables publié par la FUB. Les routes ne sont aujourd'hui pas adaptées à la pratique du vélo à l'intérieur de la ville et menacent souvent la sécurité des cyclistes. De la même façon, la seule portion non aménagée de la véloroute qui court le long de la Somme se situe à Abbeville et constitue un frein au cyclotourisme.

_

¹ https://insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-80001#chiffre-cle-6

² Ibid.

- Comment souhaitez-vous collaborer avec les différentes parties prenantes de mobilité (Région, usagers, employeurs...) pour la mise en place des politiques locales de mobilité ?

A l'image des autres secteurs de travail identifiés par notre liste (éducation, urbanisme & commerces, santé & social, ...), la mobilité sera bien entendu **concertée** avec les habitants, les commerçants et les autres acteurs concernés disposant de la compétence sur le sujet (Région pour les longues distances, Département pour les routes et le vélo, les autres communes de l'AOM, le PNR de la Baie de Somme, ...).

La liste Abbeville demain, Abbeville debout s'est constituée autour de citoyen.nes, certes de gauche, mais qui **accorde une grande place à l'échange et à la co-construction**: ainsi furent débattus et validés le programme en 165 points tout comme les différents candidats de la liste. La même logique continuera pendant le mandat si nous sommes choisis par les Abbevillois et la mobilité y prendra toute sa place.

- 2. <u>Transports publics et services de mobilités</u> (questions 2.1 à 2.8 du questionnaire) L'organisation de la mobilité relève de l'Autorité organisatrice de la mobilité (AOM), une compétence des intercommunalités.
 - Quels services de mobilité souhaitez-vous développer sur votre territoire ? Pour répondre à quels objectifs ?

Comme évoqué précédemment, nous souhaitons :

- Développer les transports en commun au sein d'Abbeville mais également avec les communes de la Picardie maritime (communes de l'AOM mais aussi des bassins d'emploi voisins) afin que les employés et les personnes ne pouvant utiliser la voiture (handicap, personnes âgées, ...) puissent emprunter le bus plus facilement. Cela passe notamment par une mise en accessibilité à destination des PMR comme des personnes en situation de handicap visible ou invisible, par une information de qualité.
- Mettre en place pendant la saison touristique **une ligne de bus régulière entre la gare d'Abbeville et la Côte Picarde** (Saint-Valéry, Le Crotoy) comme relais pour les touristes venant en baie de Somme par voie ferrée. De la même manière, nous souhaitons aménager le port d'Abbeville et mettre en valeur les berges de la Somme, notamment pour le tourisme fluvial et établir la connexion entre les ports de la baie de Somme et Abbeville. Enfin, nous expérimenterons les bus le dimanche, notamment lors de festivités.
- Systématiser la création de pistes ou voies cyclables à chaque rénovation de voierie lorsque cela est techniquement faisable, ce afin de développer le réseau et de marquer peu à peu un espace dédié au vélo en ville. Toujours dans le même objectif de développement du vélo, nous étudierons la faisabilité d'un service de location et nous développerons le stationnement vélo partout à Abbeville.

- Quelles politiques et quels outils souhaitez-vous mettre en place afin de favoriser l'accessibilité pour tous les habitants ?

L'amélioration de la qualité de service évoquée plus haut repose en grande partie sur une meilleure accessibilité. Dans ce but, la liste souhaite travailler deux grands axes principaux :

- Une politique tarifaire adaptée à la situation sociale des habitants : si la gratuité n'est pas envisagée dans un premier temps, des tarifs modérés devront toutefois être proposés aux personnes pouvant le plus dépendre des transports en commun et souvent en situation de précarité : chômeurs, travailleurs précaires, personnes en situation de handicap et personnes âgées. Ces dernières bénéficient déjà d'un tarif réduit à partir de 70 ans mais nous souhaitons baisser ce seuil à 65 ans, considérant que beaucoup de retraités sont touchés par la précarité, même au début de leur retraite.
- Faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite et aux personnes en situation de handicap sera, dans la même philosophie, une préoccupation cruciale qui s'incarnera par des abribus et des véhicules adaptés (rehaussement du trottoir à hauteur de véhicule, rampe d'accès, voierie accessible, ...), conformément à la réglementation. Un souci de clarifier et de rendre compréhensible par le plus grand nombre les informations concernant le réseau de bus participera également à cet objectif, certaines personnes en situation de handicap invisible (surdité totale ou partielle, dyslexie, dyspraxie, ...) nécessitant une information claire pour se déplacer.

Le financement des transports collectifs repose sur un équilibre entre recettes tarifaires, versement mobilité et concours des collectivités et de l'État.

- Selon vous, quels doivent-être les objectifs de la politique de tarification et dans quelle stratégie globale doit-elle s'inscrire ?

Comme évoqué précédemment et conformément à la politique de notre liste, marquée par la conjonction de l'écologique et du social, la politique tarifaire devra permettre à la fois l'amélioration de la qualité du réseau pour le rendre plus confortable et ainsi plus attractif (réduisant d'autant les pollutions causées par la voiture) et à la fois l'accessibilité aux personnes les plus précaires.

Cela explique pourquoi il nous parait encore trop tôt pour défendre la gratuité totale des bus. Cette question a été étudiée, tout d'abord auprès de la population avec un questionnaire : une majorité de personnes nous répondant que le prix du ticket importait moins que la fréquence et la qualité du service. Ajouté à cela, le versement mobilité des entreprises d'Abbeville est aujourd'hui à son maximum (0,55%), la gratuité impliquerait donc un engagement direct plus important de l'agglomération où par ailleurs Abbeville ne dispose pas de la majorité absolue des sièges. L'amélioration de la qualité du réseau (et l'investissement que cela représente) est ainsi apparue prioritaire sur la gratuité pour la liste, ce qui n'empêche pas son étude pour mise en place à plus long terme ni la consolidation d'une tarification sociale (voir point précédent).

- 3. <u>Usages de la voirie, véhicules individuels et vélo</u> (questions 3.1 à 3.7 du questionnaire) Les politiques de gestion de la voirie visent à favoriser la mobilité des personnes tout en limitant les nuisances et les externalités négatives liées à son usage.
 - Quelle stratégie souhaitez-vous mettre en place sur votre territoire pour lutter contre la congestion et la pollution de l'air (ZFE, autre...) ?

Outre le développement du réseau de bus évoqué plus haut, la liste souhaite repenser, **en concertation avec la population et les commerçants**, la circulation dans le cœur de ville. Notre objectif étant de rendre cet **espace plus agréable pour les modes doux** et ainsi diminuer les nuisances et la pollution générées par la voiture.

Dans cette optique, nous souhaitons augmenter la capacité des parkings en périphérie immédiate du centre-ville (secteur gare, boulevard Vauban, hôpital, ...) reliés au centre toutes les 15 min par des navettes gratuites. Si la gratuité du stationnement sera maintenue, nous serons également attentifs au respect de la zone bleue pour que les commerçants puissent accueillir le maximum de clientèle. Toujours en concertation avec la population et les commerçants, nous expérimenterons des journées sans voitures en centre-ville.

Enfin, nous souhaiterons **favoriser le covoiturage** par la création d'aires et d'un site municipal dédiés.

- Quels objectifs avez-vous pour la pratique du vélo sur votre territoire ?

Augmenter la part modale pour **passer de 3 à 10%** d'ici la fin du mandat.

- Etes-vous favorable à la création de voies réservées à certains véhicules ?

La liste y est **favorable sur le principe**, notamment en ce qui concerne les pistes cyclables, pour la sécurité des cyclistes, mais devra **étudier chaque espace à la loupe : beaucoup de rues étant étroites à Abbeville**.

Nous serons toutefois extrêmement attentifs à ce que des **voies réservées aux cycles** puissent être créées.

 Quels objectifs avez-vous pour l'électromobilité et la mobilité décarbonée en général sur votre territoire ?

Comme dit précédemment, la liste aura une attention particulière pour les modes doux qui restent les modes de déplacement les moins carbonés qui soient.

En parallèle, la liste souhaite étudier la possibilité de **créer une filière industrielle hydrogène et/ou biogaz** sur Abbeville (les Hauts-de-France s'étant positionnée comme région pilote dans ce secteur). Cette volonté est aussi motivée par le développement des véhicules décarbonés. Concernant le parc automobile et de bus de la mairie et de l'agglomération, la liste souhaite bien entendu **étudier d'autres modes de propulsion que**

le moteur thermique mais dans le respect de l'équilibre budgétaire et en tenant compte que les bus *Baag* viennent d'être renouvelés. La recherche de financements auprès de partenaires (UE, Région, ...) dans ce domaine sera sérieusement appliqué, comme pour les autres axes de la transition écologique.

- 4. <u>Espace urbain, mobilités et cadre de vie</u> (questions 4.1 à 4.3 du questionnaire) L'espace urbain est un espace contraint où se déploient de multiples activités. Son partage entre différentes activités urbaines et entre les différents modes de déplacement constitue le principal moyen de régulation de la mobilité.
 - Quelles mesures en faveur de la marche ou du cadre de vie en général souhaitez-vous mettre en place sur votre territoire ?

Outre l'expérimentation de journée sans voiture (voir ci-dessus), nous souhaitons **généraliser les zones 30 et partagées avec un marquage au sol intuitif** en centre-ville. Une zone 30 existe aujourd'hui en centre-ville mais n'est pas encore suffisamment approprié par les piétons.

Les passages piétons les plus dangereux sur les grands axes (boulevard de la République, route de Paris, route de Rouen, Chaussée de Rouvroy, rue de Menchecourt, route d'Amiens, ...) seront également aménagés et éclairés le soir pour la **sécurité des piétons**. Enfin, de nombreux trottoirs sont aujourd'hui dans un état délabré et nécessite une réfection qui pourrait être décidée par les habitants de chaque quartier au sein de leur conseil citoyen.

La liste souhaite également mettre en valeur les sentiers de randonnées et les pistes cyclables existantes, tout en en créant de nouvelles en particulier pour les relier entre elles.

- Comment envisagez-vous de concilier les différents usages qui s'expriment autour des canaux et des fleuves (fret, usages récréatif, accueil de bateaux stationnaires...) ?

La liste a pour ambition d'aménager le port fluvial d'Abbeville, aujourd'hui inutilisé, pour en faire un **port de plaisance touristique** qui permettra de relier la ville à la Côte Picarde. Ce lieu aura pour objectif d'**accueillir des évènements festifs** (cafés-concerts, guinguettes, aires de jeux, ...) durant l'été sur terre ou à bord de bateaux stationnaires.

- 5. <u>Politique de stationnement</u> (questions 5.1 à 5.3 du questionnaire)

 Le stationnement constitue un levier important des communes et des intercommunalités pour la gestion des pratiques de mobilité.
 - Quelle place accordez-vous à la politique de stationnement dans la politique générale de mobilité de votre collectivité ?

Etant donné la place centrale que revêt aujourd'hui la voiture dans les déplacements des habitants de l'agglomération, le stationnement occupera bien entendu un axe de travail important. La ville étant un **écosystème** où toutes les mobilités sont interconnectées, le stationnement et l'usage de la voiture ne pourront être séparés du reste.

Comme souligné précédemment, nous construirons en concertation avec les habitants et les commerçants une politique incitant les automobilistes à se reporter sur les places de parking en périphérie immédiate du centre-ville que nous augmenterons et connecterons au centre-ville toutes les 15 min par des navettes gratuites. En parallèle, le stationnement gratuit sera maintenu en centre-ville tout comme les zones bleues qu'il sera nécessaire de faire respecter, ces stationnements restant vitaux pour les commerçants dont la clientèle se stationne encore beaucoup à proximité immédiate des boutiques.

6. <u>Intermodalité, mobilités interurbaines, longues-distances et touristique</u> (questions 6.1 à 6.6 du questionnaire)

Les systèmes de rabattement vers les gares (parcs relais, navettes collectives, stationnements vélos, ...) sont essentiels pour réaliser l'intermodalité des systèmes de transport.

- Quelle politique souhaitez-vous mettre en place pour favoriser l'intermodalité ? En particulier, souhaitez-vous développer des parcs-relais sur votre territoire ?

Nous souhaitons développer les zones de parking autour de la gare d'Abbeville qui est souvent saturée de véhicules, la question d'un parc-relai pourra ainsi être étudiée. De la même manière, nous souhaitons faire de la gare un véritable pôle intermodal où il sera possible de louer un vélo ou une voiture et de se rendre sur la Côte Picarde en bus en été, une fois descendu du train, par une ligne régulière (voir point 1).

Les mobilités non-urbaines ne sont pas de la compétence de l'autorité organisatrice de la mobilité. Certains services de mobilité ou projets d'infrastructures majeurs de transport interurbain peuvent bénéficier d'un soutien des collectivités locales.

- Êtes-vous favorable au développement de nouveaux services ferroviaires sur votre territoire (de type RER métropolitain par exemple) ?

Notre liste est très attachée à tout maintien et développement de services, en particulier publics. De nombreux colistiers ont travaillé au maintien de la ligne Abbeville-Le Tréport et notre mobilisation ira dans le sens d'une amélioration des services ferroviaires pour tous les usagers en partenariat avec la Région qui a la compétence sur ce sujet.

- 7. <u>Infrastructures</u> (questions 7.1 à 7.5 du questionnaire)

 Les collectivités sont confrontées au défi de la gestion d'un patrimoine important d'infrastructures routières et de transports collectifs.
 - Quels besoins identifiez-vous en termes de rénovation, de maintenance, de modernisation ou de création d'infrastructures sur votre territoire ?

Ce besoin est important pour les chaussées d'Abbeville. Sans renier ce qui a été fait (route d'Amiens), de nombreuses rues sont aujourd'hui dans un état délabré comptant bosses et nids de poule (rue des teinturiers, rue Josse van Robais, boulevard Voltaire, chemin de Sur Somme à Laviers et de nombreuses rues dans les quartiers, ...). Un état des lieux devra donc être réalisé pour envisager des rénovations. Sur certains axes (route de Rouen, faubourg des

Planches, ...) de nombreux habitants ont exprimé la nécessité de créer des ralentisseurs ou des chicanes pour éviter les excès de vitesse répétés et assurer la sécurité des piétons. Ces aménagements seront donc étudiés, notamment à travers les conseils citoyens que la liste souhaite mettre en place dans chaque quartier afin que les habitants décident de ce type d'aménagements du quotidien.

Accordant une place cruciale au développement du vélo, la liste souhaite également systématiser la création de pistes cyclables à chaque rénovation de voierie (si cela est techniquement faisable), ce qui n'est pas le cas aujourd'hui (rénovation récente de la route d'Amiens) ainsi que créer de nouvelles pistes, notamment pour relier le réseau existant.

- Souhaitez-vous développer votre réseau avec de nouvelles lignes de transports collectifs en site propre ?

A ce jour, cette éventualité n'est pas envisagée étant donné la faible largeur des rues d'Abbeville mais elle pourra toutefois être étudiée sur certains axes structurants.

- 8. <u>Logistique urbaine</u> (questions 8.1 à 8.3 du questionnaire)

 La distribution de marchandises et autres services urbains représente 20% du trafic, 30% de l'occupation de la voirie et 50% des émissions pour certains polluants.
 - Quelle réglementation des véhicules, quelle réglementation des véhicules et quelle stratégie globale d'aménagement souhaitez-vous mettre en place pour la logistique urbaine sur votre territoire?

Afin de ne pas bouleverser la livraison en centre-ville et impacter les commerces indépendants qui périclitent, la réglementation actuelle serait maintenue. Toutefois, la liste souhaite travailler à la **création d'une plateforme logistique de proximité** pour la livraison de marchandises et colis aux commerçants et aux particuliers en vélo-triporteur ou véhicule propre et ainsi limiter le nombre de camions de livraison en ville.

Table des matières

1.	Am	énagement du territoire, mobilités et modes de vie	. 12
	1.1.	Aménagement du territoire, mobilités et modes de vie	. 12
	1.2.	Coordination et dialogue avec les parties prenantes de la mobilité	. 12
	1.3.	Plans de mobilité employeurs	. 12
2.	Tra	nsports publics et services de mobilités	. 13
	2.1.	Evolution de l'offre de transports publics et de services de mobilités	. 13
	2.2.	Ressort territorial, gouvernance et desserte du territoire	. 13
	2.3.	Tarification des réseaux de transports publics	. 14
	2.4.	Transport à la demande	. 14
	2.5.	Accompagnement de services de covoiturage	. 14
	2.6.	Services numériques multimodaux et mobilité servicielle	. 15
	2.7.	Transition énergétique des bus et des flottes des collectivités	. 15
	2.8.	Accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite	. 15
3.	Usa	ges de la voirie, véhicules individuels et vélo	. 15
	3.1.	Lutte contre la congestion et la pollution de l'air	. 16
	3.2.	Politiques en faveur de la pratique du vélo	. 16
	3.3.	Engins de déplacements personnels et services de free-floating	. 16
	3.4.	Voies à occupation multiple	. 17
	3.5.	Véhicules de transport avec chauffeur	. 17
	3.6.	Déploiement de bornes de recharge pour le véhicule électrique	. 17
	3.7.	Politiques en faveur du véhicule autonome	. 17
4.	Esp	ace urbain, mobilités et cadre de vie	. 18
	4.1.	Politique piétonne et partage de l'espace urbain	. 18
	4.2.	Grands axes urbains	. 18
	4.3.	Transport fluvial et usage des berges	. 18
5.	Pol	itique de stationnement	. 18
	5.1.	Politique générale et stationnement payant sur voirie	. 18
	5.2.	Stationnement sur voirie des deux-roues motorisés	. 19
	5.3.	Stationnement dans le parc privé	. 19

6.	Inte	rmodalité, mobilités interurbaines, longues-distances et touristique	19
	6.1.	Intermodalité et parc-relais	19
	6.2.	Mobilités pendulaires interurbaines	19
	6.3.	Transports de longue distance par autocar et gares routières	19
	6.4.	Cars de tourisme	20
	6.5.	Autres projets de mobilité interurbaine et longue-distance	20
	6.6.	Connexions aériennes	20
7.	Infra	nstructures	20
	7.1.	État, entretien et modernisation des infrastructures	20
	7.2.	Projets d'infrastructures routières	20
	7.3.	Projets de transports en commun en site propre	20
	7.4.	Gestion des chantiers d'infrastructures	21
	7.5.	Expérimentations de nouvelles infrastructures	21
8.	Logi	stique urbaine	21
	8.1.	Réglementation des véhicules	21
	8.2.	Stationnement	21
	8.3.	Politique immobilière et coopération inter-collectivités	21

1. Aménagement du territoire, mobilités et modes de vie

1.1. Aménagement du territoire, mobilités et modes de vie

Les politiques de mobilités s'inscrivent dans un contexte plus large d'aménagement du territoire et d'évolution des modes de vie. Les politiques du logement et d'urbanisme, la gestion de l'étalement urbain, la densification prioritaire autour des stations de transport collectif, la répartition des services publics, des lieux de travail, de commerce et de loisirs, ou encore les systèmes numériques impactent les besoins et la nature des mobilités. Par ailleurs, la connaissance des usages et des besoins de mobilités des habitants et des usagers d'un territoire, notamment au travers d'enquêtes ménage-déplacement, est importante pour définir des politiques publiques adaptées et efficaces.

- Quelle place donnez-vous à la mobilité dans le projet que vous portez et pour quels objectifs ?
- Comment évaluez-vous les différents besoins de mobilité sur votre territoire ? Les données disponibles sur les mobilités de votre territoire vous paraissent-elles suffisantes ?
- Quelles politiques publiques envisagez-vous de mobiliser pour agir sur les besoins de mobilité ? Comment intégrerez-vous les problématiques de mobilité lors de la conception de projets d'aménagements et de la délivrance des permis de construire ?

1.2. Coordination et dialogue avec les parties prenantes de la mobilité

La Région est chef de file de la mobilité et coordonne notamment les fonctions relatives à la tarification, l'intermodalité, la billettique ou l'information multimodale.

- Comment souhaitez-vous collaborer avec la Région pour la mise en place des politiques locales de mobilité ?

La Loi d'orientation des mobilités (LOM) prévoit la création d'un Comité de partenaires associant « a minima des représentants des employeurs et des associations d'usagers ou d'habitants », et qui est consulté « au moins une fois par an et avant toute évolution substantielle de l'offre de mobilité », ainsi que « avant toute instauration ou évolution du taux du versement destiné au financement des services de mobilité et avant l'adoption du document de planification ». Le Comité de partenaires à aussi pour objet d'assurer le suivi du contrat opérationnel de mobilité fixé avec la Région et la ou les AOM du bassin de mobilité.

 Quelle place souhaitez-vous donner au Comité de partenaires dans la définition des orientations en matière de mobilités pour votre territoire ?

La loi n'impose aucune forme particulière de concertation des usagers et de leurs associations dans le suivi de l'exécution et de la qualité des services des transports collectifs ou des services de mobilité.

- Comment souhaitez-vous associer les usagers à l'évaluation régulière de la qualité de service des transports collectifs et des services de mobilité ?

1.3. Plans de mobilité employeurs

Le Plan de mobilité employeur (PDME), anciennement appelé plan de déplacement entreprise, est un ensemble de mesures qui vise à optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements des salariés d'une entreprise, pour diminuer les émissions polluantes et réduire le trafic routier. Avec la loi d'orientation des mobilités, il devient obligatoire pour tous les établissements regroupant plus de 50

salariés sur un même site et situés dans le périmètre d'un Plan de mobilité (PDM) établi par une autorité organisatrice de la mobilité. La loi met aussi en place un forfait mobilité durable qui offre la possibilité aux chefs d'entreprise de payer les trajets en vélo, en covoiturage ou autres véhicules partagés de leurs salariés, à hauteur de 400 euros exonérés de charges sociales et fiscales.

- Comment envisagez-vous d'insérer les dispositions des plans de mobilité mis en œuvre par les entreprises dans l'organisation générale des mobilités dans votre territoire ?

2. Transports publics et services de mobilités

L'organisation de la mobilité relève de l'Autorité organisatrice de la mobilité (AOM). Dans certains territoires, c'est l'intercommunalité (métropole, communauté urbaine, communauté d'agglomération ou communauté de communes) qui est AOM et qui exerce directement la compétence mobilité. Le renouvellement de la gouvernance se fait donc à l'occasion du renouvellement du conseil intercommunal. Dans d'autres territoires, la compétence mobilité est exercée par un syndicat mixte et le renouvellement de la gouvernance dépend des règles de fonctionnement spécifiques au syndicat. Le cas de l'Île-de-France est particulier dans la mesure où lle-de-France mobilités, l'autorité organisatrice, dépend principalement de la Région.

2.1. Evolution de l'offre de transports publics et de services de mobilités

Le report modal vers des alternatives à la voiture individuelle est un enjeu important de la politique de mobilité quotidienne d'un territoire.

- Quels objectifs de part modale souhaitez-vous définir pour les différents modes sur votre territoire ? Pour répondre à quels enjeux ?
- Quelle stratégie souhaitez-vous mettre en place pour atteindre ces objectifs ?
- En particulier, souhaitez-vous développer les offres de mobilités existantes ou de nouvelles offres de mobilité en alternative à la voiture individuelle ? De quels types ?

2.2. Ressort territorial, gouvernance et desserte du territoire

On observe une dissociation croissante entre lieux de résidence et lieux de travail, et un allongement des déplacements. La moitié des actifs résident à plus de 15 kilomètres de leur lieu de travail. En parallèle, les intercommunalités ont tendance à s'agrandir par regroupement, et certaines intercommunalités choisissent d'exercer leur compétence mobilité au sein d'un syndicat mixte au ressort territorial élargi. Les autorités organisatrices de la mobilité peuvent alors être confrontées à la problématique de la desserte de territoires peu denses, éloignés ou enclavés.

 Quelle stratégie souhaitez-vous mettre en place pour répondre aux besoins de desserte des territoires périphériques, peu denses, éloignés ou enclavés? En particulier, quelle gouvernance envisagez-vous, et pour le développement de quelles offres?

Deux régimes principaux gouvernent les transports publics urbains en France : la régie, où l'autorité organisatrice de la mobilité fournit elle-même le service de transport, et la Délégation de service public (DSP), où, suite à une mise en concurrence préalable, une entreprise de transports est sélectionnée pour opérer le service pendant une durée déterminée.

- Êtes-vous satisfait du régime de gouvernance et de l'organisation du réseau de transports publics de votre territoire ? Souhaitez-vous proposer des évolutions ? Si oui, lesquelles ?

2.3. Tarification des réseaux de transports publics

Le financement des transports collectifs repose sur un équilibre entre recettes tarifaires, versement mobilité et concours des collectivités et de l'État. Hors Île-de-France, le prix payé par les usagers des transports en commun représente en moyenne 17 % des dépenses de fonctionnement et d'investissement des réseaux de transport collectif, le versement mobilité 47 % et les collectivités locales et l'État 36 %³. L'équilibre entre recettes tarifaires, versement mobilité et contributions budgétaires ainsi que leur volume total varie fortement d'un réseau à un autre ; il résulte d'un choix politique et impacte la capacité de la collectivité à développer l'offre de transports en commun.

- Selon vous, quels doivent-être les objectifs de la politique de tarification et dans quelle stratégie globale doit-elle s'inscrire ?
- Envisagez-vous une évolution de la tarification des transports publics de votre réseau ? Si oui, laquelle et pourquoi ?
- Connaissez-vous le taux du versement mobilité de votre collectivité ? Envisagez-vous de le faire évoluer ?
- Envisagez-vous de faire évoluer la contribution de votre collectivité au financement des transports publics ?

2.4. Transport à la demande

Le transport à la demande constitue un service de mobilité assuré par des véhicules qui ne suivent pas des itinéraires fixes mais adaptent leurs itinéraires et horaires en fonction des réservations faites par les utilisateurs de ce service. Il est souvent mis en place pour la desserte de territoires peu denses ou pour un répondre aux besoins des personnes à mobilité réduite.

- Pensez-vous que le transport à la demande constitue une solution de mobilité adaptée aux enjeux de votre territoire ? Pour répondre à quels besoins ?

2.5. Accompagnement de services de covoiturage

Parmi les nouvelles pratiques de mobilités, le covoiturage présente de nombreux avantages : souplesse, faible coût, impact environnemental réduit, La Loi d'orientations des mobilités confère aux autorités organisatrices de la mobilité la responsabilité d'établir un schéma de développement des aires de covoiturage, le droit de subventionner les conducteurs et le pouvoir d'organiser un service de covoiturage. Certaines collectivités ont déjà mis en œuvre des mesures en faveur du covoiturage sur leur territoire.

- Pensez-vous que le covoiturage constitue une solution de mobilité adaptée aux défis de votre territoire ?
- Souhaitez-vous accompagner ou poursuivre son développement? Avec quels leviers (subventions, parkings, voies dédiées...) ? Pour quels objectifs ?

Élections municipales et intercommunales des 15 et 22 mars 2020 Questionnaire du Conseil scientifique de TDIE pour les candidats dans les communes dont l'EPCI a la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM)

³ Source : Gart d'après l'enquête annuelle sur les transports urbains (DGITM, CEREMA, GART, UTP) sur les données 2017, sur 185 réseaux.

2.6. Services numériques multimodaux et mobilité servicielle

Les services numériques sur smartphone prennent de plus en plus d'importance dans l'organisation des mobilités au niveau individuel et collectif. Selon l'Observatoire de la mobilité de l'UTP (Union des transports publics, 2019), 44 % des utilisateurs des transports publics utilisent une application pour les accompagner dans leurs trajets — principalement pour la recherche d'itinéraires et, dans une moindre mesure, pour l'achat et la validation de titres de transport — et 65% seraient intéressés par une application. Ils plébiscitent les collectivités locales pour superviser et développer des services numériques d'accès aux informations concernant leurs transports, ainsi que pour intégrer les différentes solutions de déplacement en une application unique. Par ailleurs, l'article 28 de la LOM confie aux autorités organisatrices de la mobilité la responsabilité de mettre en place un service d'information multimodal qui permet la vente de services de mobilité, de stationnement ou de services fournis par une centrale de réservation.

- Quelle sera votre stratégie pour déployer des outils d'information notamment numériques pour favoriser l'accès à la mobilité sur votre territoire ?

2.7. Transition énergétique des bus et des flottes des collectivités

Suivant la motorisation des véhicules, les transports en commun participent aussi à l'émission de polluants.

- Souhaitez-vous engager ou accélérer le renouvellement des véhicules de transport public vers une flotte moins émettrice ? Quels types de motorisation privilégierez-vous, et dans quels délais envisagez-vous les évolutions de la flotte de véhicules ?

L'article 76 de la LOM établit le taux minimum de véhicules à faibles et très faibles émissions dans les renouvellements de flotte des collectivités et de leurs groupements : 20 % de véhicules à faible émissions à la promulgation de la loi, 30 % au 1^{er} juillet 2021, puis 37,4 % de véhicules à très faibles émissions au 1^{er} janvier 2026.

- Quelle est votre stratégie pour la transition énergétique de la flotte de véhicules de votre collectivité ?

2.8. Accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite

L'article 19 de la Loi d'orientation des mobilités prévoit la mise en place obligatoire par les autorités organisatrices de la mobilité de mesures particulières en faveur des personnes handicapées ou dont la mobilité est réduite (moyens de communication, infrastructures, formation du personnel, tarification).

- Quels projets souhaitez-vous mettre en place pour améliorer l'accessibilité et la mobilité des personnes handicapées et à mobilité réduite sur votre territoire ?

3. Usages de la voirie, véhicules individuels et vélo

Les politiques de gestion de la voirie et de l'espace public répondent le plus souvent à plusieurs objectifs complémentaires : limiter les nuisances liées à la circulation motorisée urbaine, libérer l'espace urbain au profit d'autres usages, et contribuer à l'optimisation de l'usage du parc automobile (taux d'occupation des véhicules, rotation du stationnement) en vue d'accélérer la transition énergétique et climatique de la mobilité.

3.1. Lutte contre la congestion et la pollution de l'air

La part modale de la voiture est de 80 % pour les déplacements quotidiens. Outre la congestion routière, les véhicules motorisés sont la principale source de pollution de l'air qui serait responsable de 48 000 décès prématurés chaque année en France⁴. Les Zones à faibles émissions (ZFE, ex-Zones à circulation restreinte, ZCR) constituent le principal outil apporté par la LOM sur ce sujet. Elle les rend obligatoire pour un certain nombre de territoires, en fonction de la qualité de l'air mesurée. 15 territoires se sont engagés dès 2018 auprès du ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) pour mettre en place des ZFE, et l'Ademe accompagnera 19 territoires à la mise en place d'une ZFE.

- Quelle stratégie souhaitez-vous mettre en place sur votre territoire pour lutter contre la congestion et la pollution de l'air ?
- Souhaitez-vous la mise en place d'une ZFE ou un autre dispositif similaire (péage urbain, péage inversé, ...) ? Sur quel périmètre ? Avec des restrictions pour quels types de véhicules ? À quel horizon de temps ?
- Quels dispositifs de contrôle envisagez-vous de déployer pour ces dispositifs (contrôles automatiques, contrôles de police classiques, ...) ?

3.2. Politiques en faveur de la pratique du vélo

Le vélo est un mode de déplacement entièrement décarboné et adapté à la plupart des déplacements du quotidien, notamment en zone urbaine. En France, son usage avait fortement baissé dans les années 60, mais est reparti à la hausse depuis quelques décennies, avec une réelle explosion ces dernières années. En outre, le Plan vélo national, doté d'un budget de 350 millions d'euros, a l'ambitionne de faire passer la part modale du vélo à 9 % en 2024 (3 % actuellement).

- Quels objectifs avez-vous pour la pratique du vélo sur votre territoire ?
- Quels moyens souhaitez-vous mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs (élaboration d'un document de planification pour le vélo à l'échelle du territoire, nouveaux aménagements, équipements et services dédiés aux cyclistes de type stationnement vélo, vélos en libre-service, location, aide à l'achat...) ?

3.3. Engins de déplacements personnels et services de free-floating

L'usage d'Engins de déplacements personnels, éventuellement motorisés (EDPM), comme la trottinette, la trottinette électrique ou le gyropode a fortement augmenté au cours des dernières années. La LOM les intègre au Code de la route.

- Comment souhaitez-vous organiser le partage de la voirie et de l'espace public entre les EDPM et les autres modes de déplacements (voitures, vélos, piétons...) ?

Le terme de free-floating, parfois traduit par « flotte libre », désigne les services de mobilité partagée qui déploient une flotte de véhicules individuels (trottinettes, vélos, scooters ou voitures) dans l'espace urbain et permettent aux usagers de les louer pour une courte durée, et de les déposer là où ils le souhaitent. Ces services posent plusieurs défis : partage de l'espace, adaptation du Code de la route, concurrence aux autres modes, durabilité économique et environnementale, partage des

_

⁴ Impacts sanitaires de la pollution de l'air en France : nouvelles données et perspectives, Santé publique France, 2016

données, accessibilité économique et spatiale notamment. La LOM pose le principe de la régulation par l'établissement de chartes entre les autorités et les opérateurs.

- Comment évaluez-vous l'impact du free-floating sur votre territoire? Comment souhaitez-vous le voir évoluer?
- Comment souhaitez-vous utiliser les outils fournis par la LOM sur votre territoire pour encadrer le free-floating ? Souhaitez-vous mettre en place des outils de régulation spécifiques (chartes, redevance, interdiction, limitation du nombre d'engins déployés...) ?

3.4. Voies à occupation multiple

Avec la LOM, il est confié au maire le droit de réserver, par arrêté, certaines voies à certains véhicules, et notamment à ceux transportant plusieurs passagers (covoiturage). Le but est de lutter contre l'autosolisme. Plusieurs pays disposent déjà de systèmes de ce type, ou ont intégré des tarifications incitatives dans des péages urbains.

- Etes-vous favorable à la création de voies réservées à certains véhicules sur la voirie de votre territoire ? Sur quels types de voies ? Pour quels véhicules ?
- Avec quels outils envisagez-vous d'améliorer le respect des règles de circulation dans les voies réservées et les couloirs bus ?

3.5. Véhicules de transport avec chauffeur

- Comment évaluez-vous l'impact des activités de Véhicules de transports avec chauffeur (VTC) sur votre territoire ? Souhaitez-vous encadrer ces activités ? Pour quels objectifs et selon guelles modalités ?

3.6. Déploiement de bornes de recharge pour le véhicule électrique

Avec l'entrée en vigueur en 2021 de la nouvelle norme pour les ventes de véhicules neufs de 95gCO2/km en moyenne, la pression pour l'électrification des véhicules s'intensifie. À cela s'ajoute des préoccupations toujours plus grandes pour la qualité de l'air des zones denses, fortement liée à la motorisation des véhicules. La LOM donne aux EPCI qui ont la compétence énergie la capacité d'élaborer un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge.

- Quels objectifs avez-vous pour l'électromobilité et la mobilité décarbonée en général sur votre territoire ?
- Envisagez-vous de participer au déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques sur la voirie communale lors du mandat à venir ? Selon quelles modalités (financement, autre) ?
- Envisagez-vous le déploiement de stations d'avitaillement pour d'autres énergies (hydrogène, GNV...) ?

3.7. Politiques en faveur du véhicule autonome

La Loi d'orientation des mobilités va permettre de favoriser l'expérimentation de véhicules autonomes, y compris en voie ouverte. Plusieurs territoires contribuent déjà à la mise en œuvre de dispositifs expérimentaux.

- Souhaitez-vous que votre territoire accueille des services de mobilité organisés avec des véhicules autonomes ? Pour quels types de service ?

4. Espace urbain, mobilités et cadre de vie

4.1. Politique piétonne et partage de l'espace urbain

L'espace urbain est un espace contraint où se déploient de multiples activités. Son partage entre différentes activités urbaines et entre les différents modes de déplacement constitue le principal moyen de régulation de la mobilité. Les « zones 30 » ou les « zones de rencontre » font partie des dispositifs règlementaires pour faire mieux cohabiter différents usagers de ces espaces.

- Souhaitez-vous faire évoluer le partage de l'espace urbain de votre territoire ? Avec quels types d'aménagements ou quelles mesures ?
- En particulier, quelle place devrait avoir le véhicule individuel sur votre territoire selon vous ?
- Envisagez-vous la piétonisation de certaines voies ou sites, de manière temporaire ou permanente ? Souhaitez-vous définir un plan pour les piétons sur votre territoire ?

4.2. Grands axes urbains

La forme des infrastructures de transport est un enjeu de cadre de vie pour les riverains et les usagers de l'espace public.

- Jugez-vous que certains axes routiers de votre territoire devraient évoluer vers une forme de type boulevard urbain ? Pour quels objectifs ?

4.3. Transport fluvial et usage des berges

Les canaux, fleuves et rivières sont de plus en plus le lieu d'usages multiples (économiques ou de loisirs). En tant qu'infrastructures de transport, ils peuvent participer à la réduction des émissions de polluants.

- Quelle place souhaitez-vous donner à la voie d'eau dans vos politiques de mobilité et de logistique?
- Comment envisagez-vous de concilier les différents usages qui s'expriment autour des canaux et des fleuves (fret, usages récréatif, accueil de bateaux stationnaires...) ?

5. Politique de stationnement

5.1. Politique générale et stationnement payant sur voirie

Le stationnement constitue un levier important des communes et des intercommunalités pour la gestion des pratiques de mobilité. La réforme du stationnement sur voirie entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018 donne aux collectivités les outils d'une politique locale adaptée aux enjeux.

- Quelle place accordez-vous à la politique de stationnement dans la politique générale de mobilité de votre collectivité ?
- Envisagez-vous de modifier les modalités du stationnement payant sur voirie (grille tarifaire, montant du forfait post-stationnement, contrôle, zones de stationnement payant, délégation du contrôle...)?

5.2. Stationnement sur voirie des deux-roues motorisés

Le stationnement des deux-roues est une composante majeure de la politique de stationnement.

Envisagez-vous de réglementer ou de faire payer les deux-roues motorisés sur voirie?

5.3. Stationnement dans le parc privé

Pour optimiser l'utilisation du parc de stationnement privé, des innovations sont possibles et déjà expérimentées : mutualisation de parkings résidentiels, ouverture à l'usage temporaire des parkings privés ou des stationnements des logements sociaux...

- Dans le cadre du règlement des établissements recevant du public et du PLU, quelles orientations souhaitez-vous fixer pour les espaces de stationnement dans le parc privé de logements et de bureaux ?

6. Intermodalité, mobilités interurbaines, longues-distances et touristique

6.1. Intermodalité et parc-relais

Les systèmes de rabattement vers les gares (parcs relais, navettes collectives, stationnements vélos, ...) sont essentiels pour réaliser l'intermodalité des systèmes de transport. L'article 9 de la loi d'orientation des mobilités incite d'ailleurs à dimensionner les pôles d'échanges multimodaux aux flux de passagers.

- Quelle politique souhaitez-vous mettre en place pour favoriser l'intermodalité ? En particulier, souhaitez-vous développer des parcs-relais sur votre territoire ?

6.2. Mobilités pendulaires interurbaines

Les Régions sont les autorités compétences pour l'organisation des services de TER. Certaines intercommunalités pourraient être amenées à s'associer au Régions pour proposer de nouveaux services ferroviaires.

- A partir des infrastructures existantes sur votre territoire, pensez-vous que le développement de nouveaux services ferroviaires (de type RER métropolitain par exemple) réponde aux besoins de mobilité du quotidien, en particulier pour les déplacements pendulaires ?
- Envisagez-vous de coopérer avec l'échelon régional pour organiser de tels services ?

6.3. Transports de longue distance par autocar et gares routières

Les services interurbains et de longue distance de transport régulier de personnes par autocars sont organisés par la Région et, sous réserve de non-concurrence aux premiers, peuvent être opérés librement par des acteurs privés (« cars Macron »). La croissance du trafic des cars interurbains peut nécessiter de nouveaux aménagements (gares routières, pôles d'échange multimodaux) pour accueillir les véhicules et les voyageurs.

- Estimez-vous que les infrastructures de votre territoire sont suffisantes ou ont-elles besoin d'être adaptées à ce nouveau trafic ? Le cas échéant, de quelle manière ?

6.4. Cars de tourisme

- Quelle est votre politique d'accueil des cars de tourisme (stationnement, zones de dépose/reprise, voies réservées, gares routières...) ?

6.5. Autres projets de mobilité interurbaine et longue-distance

Certains services de mobilité ou projets d'infrastructures majeurs de transport interurbain peuvent bénéficier d'un soutien des collectivités locales.

- Souhaitez-vous que la municipalité ou l'autorité organisatrice de mobilité participe au développement d'infrastructures ou de services de mobilité de longue distance (lignes ferroviaires, autoroutes, liaisons autocars, trains de nuit) ?

6.6. Connexions aériennes

- Comment évaluez-vous la connexion de votre territoire à son ou ses aéroports ? Souhaitez-vous l'améliorer ? Par quels moyens ?

7. Infrastructures

7.1. État, entretien et modernisation des infrastructures

Les collectivités sont confrontées au défi de la gestion d'un patrimoine important d'infrastructures routières et de transports collectifs. Certaines choisissent d'externaliser cette fonction à des entreprises spécialisées dans le cadre d'une gestion déléguée. Les nouveaux outils contractuels permis par l'évolution de la commande publique permettent à la collectivité compétente d'associer des prestations de maintenance et d'exploitation à la réalisation de travaux au sein d'un contrat unique.

- Quels besoins identifiez-vous en termes de rénovation, de maintenance ou de modernisation d'infrastructures sur votre territoire ?
- Quelle stratégie et quel mode de gestion souhaitez-vous engager pour répondre à ces besoins ?

7.2. Projets d'infrastructures routières

La voiture reste le mode de déplacement principal dans la plupart des territoires.

- Identifiez-vous des besoins de liaisons routières supplémentaires, d'augmentation de la capacité de la voirie ou d'adaptation des infrastructures routières sur votre territoire ?

7.3. Projets de transports en commun en site propre

Après la diffusion du modèle du nouveau tramway depuis les années 1990, beaucoup de villes se sont récemment tournées vers la création de « bus à haut niveau de service » (BHNS). Les transports en commun en site propre (BHNS, tramways, téléphériques urbains, métros) participent à l'amélioration de l'offre de transport public sur le plan qualitatif et quantitatif.

- Souhaitez-vous développer votre réseau avec de nouvelles lignes de transports collectifs en site propre ? Lesquels ? Avec quels objectifs ?

7.4. Gestion des chantiers d'infrastructures

Les travaux de construction, de mise à niveau ou d'entretien des infrastructures de transport (routes, voies ferrées, voies navigables...) et des réseaux souterrains (électricité, gaz, télécommunications...) peuvent être la source de nuisances importantes, impactant à la fois le cadre de vie des riverains et la disponibilité des infrastructures de mobilité pour les usagers.

 Considérez-vous que les chantiers dans l'espace public constituent un enjeu sur votre territoire? Le cas échéant, quelle stratégie envisagez-vous pour renforcer leur acceptabilité et quelles sont vos attentes vis-à-vis du gestionnaire d'infrastructure le cas échéant?

7.5. Expérimentations de nouvelles infrastructures

De nouvelles technologies augmentent les performances techniques, environnementales, etc. des infrastructures de mobilité et leurs fonctions se diversifient. De nouveaux services deviennent envisageables : infrastructure connectée (communication en temps réel avec les véhicules par exemple), adaptable dans le temps et l'espace (partage dynamique de voirie), production d'énergie (recharge dynamique), etc.

- Etes-vous favorable à l'introduction d'infrastructures innovantes sur votre territoire ? Pour répondre à quels besoins ? Selon quelles modalités ?

8. Logistique urbaine

La distribution de marchandises et autres services urbains représente 20% du trafic, 30% de l'occupation de la voirie et 50% des émissions pour certains polluants. Elle interfère fortement avec la mobilité des personnes. De nombreuses initiatives émergent pour expérimenter des dispositifs innovants, avec des attitudes différenciées selon les territoires.

8.1. Réglementation des véhicules

- Quelle réglementation des véhicules de distribution urbaine souhaitez-vous mettre en place (taille, émissions, heures d'accès, ...) ? Pour quels objectifs ?

8.2. Stationnement

- Quelle réglementation des véhicules souhaitez-vous appliquer (emplacements réservés, ...) ? Quels moyens de contrôle des usages souhaitez-vous déployer ?

8.3. Politique immobilière et coopération inter-collectivités

- Quelle stratégie globale d'aménagement souhaitez-vous mettre en place pour le fret urbain (plan d'action, schéma d'organisation, lieux de dépôts, plateformes logistiques...)?
- Envisagez-vous une réflexion commune avec les autres collectivités pour mettre en œuvre une politique de logistique urbaine cohérente et homogène ?